

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Autres moyens d'identification: Pour plus d'informations, consulter la section 9 de la FDS.

1.2 Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Produit lubrifiant

Restrictions d'emploi: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

Canadian Distributor
Company Name: FUCHS
LUBRICANTS CANADA LTD.
Address: 405 Dobbie Drive
Cambridge, ON N1T 1S8
Telephone: 519-622-2040
Fax: 519-622-2220
Contact Person: Technical
Services Department
Emergency telephone number:
519-622-2040 (Bus. hrs)
CANUTEC 1-888-226-8832 (24
hrs)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRICANTS (UK) PLC.
New Century Street
ST1 5HU Hanley
Téléphone: +44 (0) 1782 203700

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 621 3701-0 (Du lundi au Vendredi 8H -16H, GMT + 1)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé et étiqueté comme dangereux conformément à la législation en vigueur.

Dangers pour la Santé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Catégorie 2
Cible- Expositions répétées

2.2 Éléments d'étiquetage



**Mentions
d'Avertissement:**

Attention

**Déclaration(s) de
risque:**

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Conseils de Prudence

- Prévention:** P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Intervention:** P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
- Evacuation:** P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Toxicité inconnue: A base des informations à notre disposition, le produit ne contient pas de composants de toxicité inconnue

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
--

3.2 Mélanges

Informations générales: Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration (%w/w)	Notes
huile minérale	64742-54-7	30.00 - 60.00	
hydrocarbure , faible viscosité	68037-01-4	10.00 - 30.00	
ZnDTP	2215-35-2	0.50 - 1.50	
alkylphénol, longue chaîne	1190625-94-5	0.50 - 1.50	

L'identité et/ou le pourcentage dans la composition d'une entité chimique spécifique ne sont pas divulgués pour cause de secret industriel.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
huile minérale	64742-54-7	Asp. Tox. 1;H304
hydrocarbure , faible viscosité	68037-01-4	Asp. Tox. 1;H304
ZnDTP	2215-35-2	Eye Dam. 1;H318, Skin Irrit. 2;H315, Aquatic Chronic 2;H411
alkylphénol, longue chaîne	1190625-94-5	Skin Sens. 1B;H317, STOT RE 2;H373

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

4 PREMIERS SECOURS

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- | | |
|---|---|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. |
| 6.4 Référence à d'autres rubriques: | Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13 |

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

- | | |
|--|--|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace. |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Aucune information disponible. |

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

8.1.Limites d'Exposition

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
huile minérale - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile minérale - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile minérale - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. Nouveau-Brunswick, LEMT : Valeurs limites d'exposition (TLV) basées sur la publication des TLV et des BEI de l'ACGIH 2016 (règlement 91-191 du Nouveau-Brunswick), et ses modifications (05 2022)
huile minérale - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
huile minérale - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013)
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2014)
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
huile minérale	15 MIN ACL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de la Saskatchewan

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

			(Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
huile minérale - Poussières et brouillards inhalables.	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022)
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

			(Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, paraffinique - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, paraffinique - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, paraffinique - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, paraffinique - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, paraffinique - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, paraffinique - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.

8.2. Contrôles de l'exposition

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

**Protection de la peau
Protection des Mains:**

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: ≥ 480 min
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques:

Aucune information disponible.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Marron
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Valeur sans importance pour la classification.
Point d'éclair:	236 °C
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité relative:	0.84 g/ml (15 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Viscosité, cinématique:	74.93 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
9.2 Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières incompatibles:	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Aucune information disponible.

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Ingestion: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:

ETAmél: 163,226.47 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale

DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

hydrocarbure , faible
viscosité

DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

ZnDTP

DL 50 (Rat): 2,230 mg/kg (OECD 401)

Contact avec la peau

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale

DL 50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

ZnDTP

DL 50 (Lapin): > 25,000 mg/kg

Inhalation

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible
viscosité

CL 50 (Rat, 4 h): > 5 mg/l
Poussière ou brouillard

ZnDTP

DL 50 (Rat, 4 h): > 2.3 mg/l

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale

OECD 404 Pas irritant.

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
huile minérale OECD 405 Pas irritant.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Les données expérimentales ont prouvé que la concentration des composants potentiellement de sensibilisation actuels dans ce produit n'induit pas la sensibilisation de peau.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CIRC : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:
Aucun composant cancérigène identifié

NTP : ÉTATS-UNIS. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales:
Aucun composant cancérigène identifié

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
huile minérale Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Informations générales: Non applicable**12.1 Toxicité****Toxicité aiguë****Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Poisson****Substance(s) spécifiée(s)**

huile minérale CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l

hydrocarbure , faible viscosité CL 50 (Poisson, 96 h): > 750 mg/l

ZnDTP CL 50 (Poisson, 96 h): 46 mg/l

Invertébrés Aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

huile minérale CE50 (Daphnie, 48 h): > 100 mg/l

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Daphnie, 48 h): 190 mg/l

ZnDTP CE50 (Daphnie, 48 h): 25 mg/l

Toxicité chronique**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Poisson****Substance(s) spécifiée(s)**

ZnDTP NOEC (Poisson, 96 jr): 1.8 mg/l

Invertébrés Aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

huile minérale NOEC (Daphnia magna, 21 jr): 10 mg/l (OECD 211)

ZnDTP NOEC (Daphnie, 21 jr): 0.4 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

huile minérale CE50 (Algues, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Algue, 72 h): > 1,000 mg/l

ZnDTP CE50 (Algue, 72 h): 21 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation****Produit:** Non applicable aux mélanges.

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale Ne se dégrade pas rapidement.

ZnDTP 1.5 % (28 jr, OECD 301B)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et vPvB: Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**TDG**

Non réglementé.

IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code (Code maritime international des matières dangereuses)

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Statut aux inventaires**

DSL	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TSCA	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

16 AUTRES INFORMATIONS

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Nom du produit: 229.52 (0W40) T-PC94-1

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de Révision: 09.09.2024

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.